

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20200622\_03

## Séance du 22 juin 2020

### Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

### Date de la convocation : 15 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absente excusée : Carmen VALLET (procuration donnée à Anne-Marie MIVELLE)

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Annulation des loyers du Chalet de la Bourre durant la fermeture administrative pour covid-19**

En raison de la crise sanitaire liée à la covid-19, les restaurants ont eu l'obligation de fermer du 14 mars minuit au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus. A compter de cette date, l'ouverture était possible sous condition de respect des gestes barrières et de distanciation.

Sur proposition de M. Le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'annuler les loyers de location du Chalet de la Bourre pour la période du 15 mars au 1<sup>er</sup> juin 2020 inclus. M. le Maire est chargé de son exécution.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE